

# Les cinq raisons de protéger Alain Mathot

## Le socialiste pourrait conserver son immunité parlementaire

**I**nculpé pour corruption passive et organisation criminelle, Alain Mathot est toujours protégé par son immunité parlementaire. Et, actuellement, la commission des poursuites ne semble pas vouloir la lever. Voici les raisons qui la poussent à agir de la sorte.

Comment expliquer à nos lecteurs — et à la population — que l'on semble se diriger vers un maintien de l'immunité parlementaire du député-bourgmestre de Seraing, Alain Mathot? La mission n'est pas simple et la procédure, précisons-le, est loin d'être terminée. Le socialiste est inculpé dans le cadre d'un dossier de corruption lors de la construction de l'incinérateur à Herstal pour le compte d'Intradel.

Sur les sept membres qui composent la commission des poursuites, cinq ont laissé transparaître qu'ils voteraient « contre » la levée de l'immunité du député Mathot. Il s'agit de Hans Bonte (s.pa), de Karine Lallieux (PS), de Carina Van Cauter (Open Vld) et du duo de la

N-VA, Zuhail Demir et Hendrik Vuye qui est également rapporteur au sein de la commission des poursuites.

### UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

Parmi les partisans de la levée, on trouve Denis Ducarme (MR) et Raf

**Concernant l'immunité parlementaire, une question est sur toutes les lèvres : pourquoi la N-VA fait-elle ce cadeau au PS liégeois ?**

Terwingen (CD&V). Ces derniers estimaient que le dossier contenait assez d'éléments probants pour permettre le renvoi d'Alain Mathot devant la chambre du conseil, une étape indispensable puisque c'est cette juridiction qui est chargée de renvoyer devant le tribunal correc-

tionnel.

Nous avons retenu cinq raisons pour lesquelles les cinq membres de la commission des poursuites refuseraient la levée de l'immunité. Pure fiction, évidemment.

1. Les membres de la commission ont découvert un dossier monté uniquement à charge de Mathot où la volonté de nuire et la partialité transparent et où les droits de la défense n'auraient pas été respectés en matière de devoirs complémentaires.

2. L'acharnement à l'encontre de Mathot. Selon sa défense, des actes judiciaires ont été posés, tout au long de la procédure, à des moments clés de sa vie politique. Notamment à des périodes proches des élections.

3. Le dossier est tout simplement trop léger pour renvoyer un homme de la trempe d'Alain Mathot devant le tribunal correctionnel.

4. Mathot avait gardé un As et il ne l'a joué qu'au dernier moment.

5. Le cadeau de la N-VA à Mathot. C'est le magazine Apache qui le révélait il y a quelques années, le PS liégeois entretenait ou entre-

tient toujours des liens étroits avec la N-VA. Ogeo Fund, l'un des fonds de pension les plus importants de Belgique aux mains des socialistes liégeois, a investi pour financer des projets immobiliers en bordure de l'Escaut, à Anvers. Le trait d'union entre la N-VA et ce projet immobilier s'appelle Joeri Dillen, le chef de cabinet de Bart De Wever. Toujours selon Apache, avant de rejoindre De Wever, Dillen travaillait dans un groupe immobilier appartenant à deux hommes d'affaires, Paul et Marc Schaling. Père et fils avaient et ont toujours de grands projets pour Anvers. La non levée de l'immunité de Mathot pourrait très vite être assimilée à un renvoi d'ascenseur de la N-VA à leurs « amis » socialistes. Les deux prochaines semaines vont s'avérer capitales. ●

ARNAUD BISSCHOP

### Le procureur général

## « Nous ne luttons pas à armes égales »

Voici un an, quasiment jour pour jour, que le procureur général de Liège, Christian De Valkeneer, avait demandé la levée de l'immunité parlementaire d'Alain Mathot. En dépit des récents événements, le procureur général conserve la tête froide : « Cette affaire m'inspire une interpellation sociétale. La procédure visant à lever l'immunité parlementaire devrait être réorganisée pour permettre un élément indispensable à mes yeux : le débat contradictoire ». Depuis un an, Alain Mathot a été entendu à quatre ou cinq reprises. Le parquet, lui, n'a eu droit qu'à une seule audience afin de dé-

fendre sa position. « Le ministère public était en infériorité. Nous ignorions tout ce qu'avait dit la partie adverse et nous ne pouvions

donc rien rétorquer. Or, le ministère public aurait pu réagir aux arguments de la partie adverse. La commission est très attentive aux dossiers et elle a envie d'aller au fond des choses, ce qui est tout à son honneur mais un vrai débat aurait permis que nous luttons, Monsieur Mathot et le ministère public, à armes égales. »

### PAS D'AGENDA POLITIQUE

Certains membres de la commission des poursuites ont évoqué un

dossier politisé et instrumentaliser par le parquet. « Ce dossier n'est pas instrumentalisé », rétorque le PG. « La justice n'a pas d'agenda politique. Nous n'avons pas un franc en plus lorsqu'un dossier implique un politicien. Au contraire, ce sont surtout des ennemis que nous récoltons. Je n'ai aucun problème avec Monsieur Mathot et avec le monde politique en général. Ce dossier mérite un débat de fond devant un tribunal correctionnel ».

Et Christian De Valkeneer de réaffirmer sa confiance dans le parquet de Liège. « J'ai une confiance complète dans les magistrats de la

section Ecofin du parquet de Liège avec qui le parquet général collabore régulièrement et de manière optimale. Ce ne sont pas des chasseurs de têtes mais plutôt des personnes qui travaillent dans l'ombre avec efficacité. »

Christian De Valkeneer évoque aussi les fuites dans plusieurs médias. « Je ne me réjouis pas de ces fuites qui, en fin de compte, font le jeu des avocats de Monsieur Mathot. Mais ce n'est pas parce que des informations ont été publiées dans la presse que le dossier ne vaut plus rien et que l'on doit tout jeter. Les fuites sont regrettables mais c'est un autre problème. » ●

A.B.

**Imbroglia judiciaire**

## Un procès Intradel sans Alain Mathot

Si l'immunité parlementaire d'Alain Mathot n'était pas levée, cela n'empêcherait, en rien, la suite du dossier de corruption Uvélia-Intradel. Le procès se tiendra bien devant le tribunal correctionnel de Liège : avec ou sans Mathot. En effet, une vingtaine de personnes et de sociétés sont inculpées dans ce dossier et le parquet de Liège a pratiquement demandé, dans son réquisitoire, que tous les intervenants soient renvoyés de-

vant le tribunal.

En poussant le bouchon un peu plus loin, on pourrait arriver à la situation absurde suivante. Le corrupteur présumé, Philippe Leroy, serait condamné pour corruption active et le corrompu présumé, Alain Mathot, ne serait même pas là pour répondre de corruption passive. Tout cela parce que son immunité n'aurait pas été levée. Imaginez l'imbroglia. ●

A.B.

**Inquiétudes**

## Tout va se jouer lors des prochaines semaines

Au lendemain de ce premier tour de table réalisé, jeudi, en commission des poursuites, les commentaires recueillis au sein de la population étaient très imagés, pour ne pas dire autre chose. Clairement, le signal envoyé par le monde politique aux citoyens est tout simplement catastrophique. L'expression « Les loups ne se mangent pas entre eux » revenait régulièrement dans les avis émis. Difficile, dans le

contexte actuel, de faire entendre autre chose.

Faut-il s'alarmer? Oui et non. Effet, jeudi, il ne s'agissait que d'un premier tour de table. Alors oui, peut-être est-il révélateur de ce qui va se passer par la suite mais on en saura déjà un peu plus la semaine prochaine. Jeudi, les sept membres qui constituent la commission des poursuites voteront, officiellement, « pour » ou « contre » la levée.

Ensuite, ce sera en séance plénière, probablement avant les fêtes de Pâques, que tout se décidera. Il se chuchote déjà, dans les travées du parlement, que tous les membres de la N-VA ne sont pas spécialement heureux de protéger le socialiste Alain Mathot. Les consignes des différents chefs de groupe décideront alors de l'avenir judiciaire d'Alain Mathot. ●

A.B.